Image not found or type unknown

Réfection peinture par le locataire

Par **BUIRETTE Mathilde**, le **21/07/2017** à **11:40**

Bonjour,

J'avais fais un pochoir sur un mur dans mon salon. Avant de quitter mon logement, j'ai voulu recouvrir avec de la peinture blanche. C'était un vieil immeuble, de ce fait les murs également. La peinture a été absorbée par les murs et donc très difficile de recouvrir le pochoir.

Le propriétaire nous a donc dit que soit il trouverait quelqu'un pour refaire les peintures de la main à la main, soit il ferait appel à une entreprise.

Il m'a informée qu'il avait fait faire des devis auprès de sociétés. Devis dont je n'ai eu aucune connaissance.
Aujourd'hui il me transmet la facture d'une entreprise d'un montant total de 350€ pour un pan de mur. La facture est difficile à gérer...

J'ai l'impression que le choix s'est porté sur l'entreprise qui pouvait intervenir assez rapidement, mais pas forcément au moins cher.

Ai-je une possibilité de contester ? Puis-je lui demander de voir les devis qui ont été fait et prendre part à la décision ?

D'avance merci pour votre aide

Par **janus2fr**, le **21/07/2017** à **13:29**

Bonjour,
Le bailleur n'a aucune obligation d'aller au moins disant et il est seul juge de l'entreprise qu'il prend. Vous n'avez aucun recours à ce niveau là...
Il aurait été plus simple de laisser le dessin au mur s'il était correctement réalisé car cela n'aurait probablement pas été considéré comme une dégradation. Alors que votre tentative ratée de recouvrement, elle, en est bien une...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés